

**Volet B**
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

 Réservé
au
Moniteur
belge
***15300880***
 Déposé
13-01-2015

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0568649731**Dénomination**

(en entier) : SCS ARTISANAT PLATRE

(en abrégé) : ARTISANAT PLATRE

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège : Rue Albert-Colard 49

5660 Couvin

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Acte sous-seing privé

CONSTITUTION DE LA SCS «ARTISANAT PLATRE»

Couvin, le 10/01/2015

Se sont réunis,

Monsieur HUBERT Sylain, Rue Albert Colard, 49 à 5660 Couvin

Madame DELRUE Manuella, Rue de la Falaise, 1 à 5660 Couvin

Dans le but de constituer une Société en Commandite Simple,

Les associés fondateurs mentionnés ci-dessus s'engagent, en fonction de leur statut, envers la SCS constituée par la présente.

1- Les associés fondateurs

Monsieur HUBERT Sylvain, en tant que commandité

Madame DELRUE Manuella, en tant que commanditaire

2- Dénomination sociale

La dénomination sociale de la SCS est : «ARTISANAT PLATRE »

3- Siège social

Le siège social est établi rue Albert Colard, 49 à 5660 COUVIN, la société peut établir d'autres sièges sociaux dans d'autres localités par simple décision de la gérance.

4- Objet social

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

-Le plafonnage, le cimentage, la réalisation de chapes, le placement de menuiserie et vitrerie, le gros oeuvre et l'isolation au sens large.

5- Capital social

Monsieur HUBERT Sylvain, en tant que commandité, apporte à la société une somme en espèce 990 ☐ représentée par des parts sociales de 10 ☐.Madame DELRUE Manuella, en tant que commanditaire, apporte à la société une somme en espèce de 10 ☐ représentée par des parts sociales de 10 ☐.En conséquence le capital social est constitué par la somme globale de 1000,00 ☐ divisé en 100 parts sociales de 10.00 ☐.

6- Gestion et administration

Est appelé aux fonctions de gérant, Monsieur HUBERT Sylvain.

7- Exercice social

L'exercice social s'étendra du 1er octobre au 30 septembre, le premier exercice commence ce jour pour se terminer le 30 septembre 2016.

8- Durée

La société est constituée pour une durée illimitée, le décès d'un associé n'entraîne pas la dissolution.

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - suite

La société débute ce jour.

9 Assemblée générale

L'assemblée générale se réunit le deuxième mardi du mois de décembre et a le pouvoir de, à la majorité simple, décider de l'affectation du bénéfice.

10- Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision unanime des associés.

11- Responsabilité du commanditaire

La responsabilité du commanditaire n'est engagée qu'à concurrence de sa participation dans le capital social.

12 – Divers

Il est renvoyé pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts aux dispositions légales en la matière et, en particulier, au code des sociétés.

Pour extrait conforme, fait à Couvin, le 10/01/2015.

HUBERT Sylvain DELRUE Manuella